



REGLEMENT PARTICULIER

CEVENNES RACE TRACK RALLY – 11 décembre 2021

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE d'Alès, en qualité d'organisateur administratif, organise, le 11 décembre 2021 une compétition automobile régionale dénommée : CEVENNES RACE TRACK RALLY

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale Occitanie Méditerranée le 20 Septembre 2021 sous le numéro R14/2021 et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 561 délivré le 12 Octobre 2021

Cet évènement ne compte pour aucun championnat de sport automobile et se déroule conformément au règlement standard des courses de côtes (à l'exception des voitures admises cf art 4.1)..

Chaque voiture n'aura qu'une personne à bord.

Organisateur technique

Nom : ASA ALES

**Adresse : Traverse Lori TOSI – Pôle Mécanique Alès Cévennes – Vallon de Fontanes –
30520 St Martin de Valgalgues**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs

Président

M. PAOLI Jacques Licence n° 2 692

Membre

M. PASCAL SOUBIELLE Jean François Licence n° 2 806

Membre

M. SZAFFARCZYK Alain Licence n°4 793

Directeur de Course

M. HABOUZIT Marc Licence n°7145

Directeur de Course Adjoint

Mme HABOUZIT Christelle Licence n°128 356

Directeur de Course en Charge des parcs

M. RAYER Patrick Licence N°40676

Commissaires Techniques (B au minimum)

M. NATEWAJKO Licence n° 406 76

Commissaires Techniques adjoints

M. Michel MOLINES Licence n°9502

M. Christian MANGEMATIN Licence n°6 507

M. Alain COSTE Licence n°18 050

Chargé de la mise en place des moyens

M. Frédéric ROSSEL Licence n°39 54

Chargés des relations avec les concurrents

Mme Véronique CARBOU Licence n° 119 788

	M. José GISPER Licence n°3 184
	M. Alain DESSENS Licence n°19 459
Chargé des Commissaires de route	Mme Nathalie CHANTAGREL Licence n°9549
Chronométrateurs	M. Marcel PUEL Licence n° _____
	M. ALLE Jean Louis Licence n° _____
Médecin Responsable	M. Michel ROMIEU

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leurs licences pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 6 décembre à minuit.

Publication de la liste des engagés le 8 décembre à 20H00.

Vérifications administratives :

Le 10 décembre de 18h30 à 20H30 et le 11 décembre de 7H30 à 9H15.

Vérifications techniques :

Le 10 décembre de 18h45 à 20H45 et le 11 décembre de 7H45 à 9H30.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 11 décembre à 10H00.

Briefing des commissaires le 11 décembre à 9H00.

Briefing des pilotes le 11 décembre à 9H45.

Reconnaitances de 7H00 à 9H45 selon des modalités qui seront précisées ultérieurement

Essais chronométrés le 11 décembre de 10 H00 à 13H00

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 11 décembre à 13H30

Course

- 1^{ère} montée le 11 décembre à partir de 14H30
- 2^{ème} montée de course à la suite de la première
- 3^{ème} et 4^{ème} montée à la suite, après 17H30, en nocturne

Affichage des résultats provisoires 15 mn après l'arrivée de la dernière voiture

Remise des Prix pendant le Parc Fermé

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le vendredi 10 décembre 2021 de 18h30 à 20H30 et samedi 11 décembre de 7H30 à 9H15 – Pôle Mécanique Alès Cévennes.

Vérifications techniques le 10 décembre de 18h45 à 20H45 et le samedi 11 décembre de 7H45 à 9H30 – Pôle Mécanique Alès Cévennes.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage France Auto Rougier

155 avenue Olivier de Serre 30100 ALES

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 80 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence (ou titre de participation) et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme aux dispositions des articles R331-30 et A331-32 du code du sport.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus jusqu'au Lundi 6 Décembre 2021

à l'adresse suivante :

Traverse Lori TOSI – Pôle Mécanique Alès Cévennes – Vallon de Fontanes –
30520 St Martin de Valgalgues

Montant des frais de participation : 400 € réduits à 200 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 185€ pour les licenciés de l'ASA d'Alès.

Cumul des épreuves de samedi et dimanche : 650 € réduits à 325 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 300 € pour les licenciés de l'ASA d'Alès.

3.2P. LICENCES

Le CEVENNES RACE TRACK RALLY est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence Régionale Concurrent Conducteur (RCC) ou d'un titre de participation Régional (TPCC) à minima.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard des Rallyes. Tout autre véhicule pourra être autorisé en démonstration, à la discrétion de l'organisateur.

Le nombre des engagés est limité à 120 et les doubles montes sont acceptées.

4.2P. EQUIPEMENTS DES PILOTES

Se référer à la règlementation rallye

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Publicité obligatoire :

Publicité facultative :

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le CEVENNES RACE TRACK RALLY se déroule sur un parcours non permanent (type course de côte) tracé dans l'enceinte du Pôle Mécanique d'Alès Cévennes.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COURSE

Le CEVENNES RACE TRACK RALLY se déroule selon le format d'une course de côte.

2 Séances d'essais chronométrés dont 1 obligatoire

4 Montées de Course

La course se déroulera sur un parcours de 3,6 km à parcourir 1 fois. L'ordre et les horaires de départ de chaque groupe : ordre décroissant

Chaque voiture n'aura qu'une personne à bord.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le cumul des temps des courses.

Les classements suivants seront établis : Général et Classe

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix suivants seront distribués : coupes

La remise des prix aura lieu sur le Pôle Mécanique Alès Cévennes pendant la durée du parc fermé.

Les pilotes ne se présentant pas à la remise des prix perdent leurs droits.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires : 14 postes intermédiaires

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 1 extincteur 9kg poudre

Nombre de commissaires lors de chaque manche 14

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit n'est pas équipé d'un centre médical permanent, non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 1

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges oui